

Nos territoires évoluent et sont fortement bousculés par, entre autre, la multiplication de maisons individuelles parsemées ça et là. Une conscience naît face à l'urgence de penser au devenir de nos territoires. Or comment engager et mener cette réflexion ? L'association **la manufacture des paysages** propose une démarche continue d'actions pour provoquer un débat, susciter une réflexion et par la suite engendrer des réalisations. De nombreux outils sont créés et expérimentés par l'association dont le concours d'idées réalisé en 2004 "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault".

regards croisés sur un territoire concours d'idées une démarche de réflexion et de proposition

la manufacture des paysages
sous la direction de Bernard KOHN

la manufacture des paysages sous la direction de Bernard KOHN

© co-édition

la manufacture des paysages

village des arts et métiers
ricazouls
34800 OCTON
tél/ fax 04 67 96 30 45
email lamanufacture-octon@wanadoo.fr
www.lamanufacturesdespaysages.org

les éditions de l'Espérou

ENSAM Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de MONTPELLIER
179 rue de l'Espérou
34093 MONTPELLIER cedex 5
tél 04 67 91 89 89
www.montpellier.archi.fr



ISBN 2-912261-30-9

18 €

regards croisés sur un territoire
concours d'idées
une démarche de réflexion et de proposition

regards croisés sur un territoire concours d'idées une démarche de réflexion et de proposition

TEXTE SUR LA QUATRIEME DE COUVERTURE

proposition

Nos territoires évoluent et sont fortement bousculés par, en outre, la multiplication de maisons individuelles parsemées çà et là. Une conscience naît face l'urgence de penser au devenir de nos territoires.

Or comment engager et mener cette réflexion ? L'association la manufacture des paysages propose une démarche continue d'actions pour provoquer un débat, susciter une réflexion et par la suite engendrer des réalisations. De nombreux outils sont créés et expérimentés par l'association dont le concours d'idées réalisé en 2004 "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault".

TEXTE INTERIEUR

Cet ouvrage est issu du travail de la manufacture des paysages [association] qui a élaboré un concours d'idées "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault" en 2004 et qui a souhaité retranscrire cette expérience et transmettre une démarche à reproduire. Il a été réalisé avec le soutien de la DRAC [Direction Régionale des Affaires Culturelles] et l'ENSAM [Ecole Nationale d'Architecture de MONTPELLIER].

© coédition

la manufacture des paysages et les éditions de l'Espérou, MONTPELLIER, 2006

ISBN 2-912261-30-9

regards croisés sur un territoire

concours d'idées

une démarche de réflexion et de proposition

REMERCIEMENTS

La manufacture des paysages et les auteurs de ce livre remercient chaleureusement

- tous les participants qui ont répondu au concours d'idées "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault", 144 projets venus de 27 pays
- tous les membres du jury et en particulier Michel CORAJOUR, paysagiste/ urbaniste
- ceux qui ont contribué et participé aux différentes étapes d'organisation du concours et tout particulièrement Nicole ALESSANDRI, William HAYET, Richard FRIEH, Raphaële RAMOS, Aspasia KAMBEROU et Jean-Loup WALLET des CAUE de l'Hérault et de l'Aude
- et à la relecture de cet ouvrage : Mathieu DARDE, Roger PERRINJAQUET, Françoise PLANAS

Ce livre a pu voir le jour grâce à la participation de :

Ministère de la Culture et Communication, représenté par Ann-José ARLOT et Anne-Marie COUSIN

Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon, représentée par Marie-Odile

VALAISON

Ecole Supérieure d'Architecture de MONTPELLIER et les éditions de l'Espérou, représentés par Martine LIEUTAUD

Ce livre a été réalisé par :

direction du concours et de l'ouvrage : Bernard KOHN

rédaction : Gabrielle BOUQUET, Bernard KOHN et Fannie LOGET, la manufacture des paysages

coordination d'écriture: Gabrielle BOUQUET, textes libres

conception et réalisation graphique : Fannie LOGET, architecte

co-édition : la manufacture des paysages et les éditions de l'Espérou

INTRODUCTION

A partir d'une expérience de concours d'idées, nous vous proposons une réflexion et une démarche pour mieux appréhender ensemble le devenir de nos communes et les paramètres qui de jour en jour façonnent leur urbanisation.

Nous occupons la planète comme si elle nous appartenait, comme si elle était inépuisable, aussi bien dans l'utilisation que nous faisons de ses ressources, que de l'occupation de sa surface.

Comment pourrions-nous mieux prendre en compte la dimension éthique d'habiter la Terre en la respectant mieux lorsque nous devons penser l'extension de nos communes ?

Comme on peut le dire de beaucoup d'autres territoires de FRANCE, le "Cœur d'Hérault" est manifestement, lui aussi, "un bel endroit". Comme beaucoup d'autres c'est un territoire très convoité et les communes et leurs élus sont fortement sollicités. A quarante minutes de MONTPELLIER, elles offrent encore, par rapport à cette ville qui s'étend, une indéniable qualité de vie. **Mais le temps presse et si maintenant nous n'agissons pas fortement**, quoiqu'en disent les détenteurs des doubles discours, **le territoire perdra son identité**. En ce qui concerne le devenir de leurs communes, les élus et notamment les maires sont les seuls maîtres à bord. Ils ont la compétence sur l'urbanisme et il leur appartient d'en décider le devenir. Bien évidemment ils peuvent être aidés, assistés, guidés par des organismes comme le Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement [CAUE], la

Direction Départementale de l'Équipement [DDE] et leurs subdivisions, les Communautés de Communes, les structures de Pays, des professionnels, des associations comme la manufacture des paysages.

Notre association, la manufacture des paysages focalise ses efforts autour du **questionnement sur les “devenirs possibles” du territoire**, c'est-à-dire, d'une commune, et d'un groupement de communes et notamment au sein du Pays Cœur d'Hérault. Elle propose divers outils d'aide à la réflexion et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Ils concernent d'une part, **la familiarisation avec des démarches et des méthodologies de projet** qui font appel à des “synthèses conceptuelles et organisationnelles d'objectifs” permettant de réfléchir à certains thèmes générateurs de développement : nature des espaces publics, cheminements et trames végétales, hiérarchie des voiries... D'autre part, l'association propose **l'utilisation de méthodes de schématisation et d'outils de simulation** : approches sur plans cadastraux, maquettes à différentes échelles, photographies aériennes...

Ces démarches permettent d'élaborer des scénarios qui répondent à des problématiques liées aux interfaces et au sens que l'on souhaite voir se dégager entre les volontés politiques, les activités agricoles et foncières, les formes urbaines, l'environnement et les liens sociaux.

Les différents types de concours participent eux aussi à ces démarches d'aide à la réflexion et à la décision. Le concours d'idées est particulièrement adapté, il permet de répondre et d'élargir le champ des interrogations sans pour autant contraindre les organisateurs à un engagement contractuel.

C'est dans cet esprit que nous publions cet ouvrage. Nous vous invitons à vous en inspirer, à utiliser cette démarche et bien évidemment à poursuivre son application. Le livre comporte des arguments et des conseils d'organisation, illustrés par l'exemple du concours d'idées “VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault”, réalisé en 2004 par la manufacture des paysages.

[cadre conceptuel, renforcer l'identité territoriale et intercommunale...]

Nous ne pouvons que constater les ravages opérés dans nos territoires à l'issue de leur mondialisation, et les effets de la globalisation sur le paysage, l'urbanisation, les modes d'habiter.

La déterritorialisation, l'hégémonie unidimensionnelle tendent à occulter l'ensemble des richesses patrimoniales : des paysages ruraux et urbains comme des activités et pratiques sociales.

Il en résulte un dépérissement, un appauvrissement culturel et environnemental.

Dans son article “L'utopie et le statut philosophique de l'espace édifié” [catalogue de l'exposition “utopie – la quête de la société idéale en Occident” PARIS 2000], Françoise CHOAY fait référence aux travaux en ITALIE d'Alberto MAGNAGHI qui souligne la nécessité d'un retournement radical de cette situation par un

nouveau développement local et une reterritorialisation comme *alternative stratégique au développement global*.

Il n'est question ni d'écologie défensive ni de conservation patrimoniale, ni davantage de chercher entre le global et le local un équilibre qui supposerait la subordination du second aux impératifs du premier.

Dans cette démarche le patrimoine naturel et le patrimoine culturel local dont le bâti, englobés sous le **concept de "patrimoine territorial"** ne sont pas perçus de façon statique comme des biens à protéger en soi. Ils sont indissociables d'un ensemble d'activités et de comportements qui leur donne sens : pas de préservation cohérente du patrimoine territorial sans des pratiques sociales qui en soient solidaires et répondent aux échelles et aux différences de cet héritage, sans une économie locale associant micro-agriculture et micro-industrie, artisanat, travail autonome et services divers couplés avec des activités non mercantiles.

[une stratégie pour le Cœur d'Hérault]

Afin de trouver le sens d'une nouvelle stratégie de développement des communes du Cœur d'Hérault, et d'éviter la tendance vers une conurbation dont parlait déjà Patrick GEDDES en 1920, on peut au contraire imaginer une organisation qui associerait, dans le respect de leur identité, à la fois l'aire métropolitaine de MONTPELLIER et les communes du Cœur d'Hérault. Se dessinerait alors une constellation de communes redéfinies et redéployées à l'intérieur de leurs limites spatiales propres, solidaires et solidarisées entre-elles par les nouvelles structures administratives [Communautés de Communes/ Pays...] et les instruments les plus performants de la technique [technologies de communication/ de transfert de données...].

Alberto MAGNAGHI fait référence à une "mondialisation par le bas" ou le local n'est plus détruit ou conditionné par les impératifs de la succession de territoires [MONTPELLIER/ le Languedoc Roussillon/ la nation/ le monde] mais qui repositionne les réseaux extérieurs à partir d'un projet endogène et de forces locales.

L'efficacité d'un tel projet suppose qu'il soit revendiqué et assumé par tous les acteurs locaux, d'où qu'ils viennent. Cette stratégie tend à substituer à l'éclatement des projets individuels, à l'étalement urbain, à l'éparpillement de l'environnement, un projet commun refondateur du lien social et "créateur d'un imaginaire social". [référence "Projet Local", Alberto MAGNAGHI, 11-2003, Pierre MARDAGA]

[le concours d'idées]

Le concours d'idées est un instrument idéal qui peut être utilisé dans cette démarche de recherche de l'identité communale et intercommunale. Comme hypothèse de développement le sujet de concours peut questionner, proposer et repositionner une

problématique spécifique [bâtiment/ îlot/ territoires agricoles/ commune...] dans le projet global [projet intercommunal/ projet du pays]. Le devenir des espaces naturels et celui des espaces bâtis sont ainsi réintroduits dans le projet politique. Ils y trouveront leurs rôles légitimes dans la création délibérée d'un cadre de vie qui intégrerait **les composantes identitaires et porteuses de sens** : l'interaction sociale, l'économie locale, les valorisations des ressources et de l'environnement.

[la manufacture des paysages]

La manufacture des paysages décide en 2004 d'élaborer et de réaliser un concours d'idées, "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault" afin d'interroger le devenir de ce territoire soumis aux problématiques actuelles d'extension et d'aménagement. Cette action est à considérer à une échelle plus large, en cohérence et en continuité. Elle répond aux valeurs portées par l'association et elle est rattachée aux multiples interventions menées.

[référence charte de la manufacture des paysages]

La manufacture des paysages a en effet pour but, par des moyens variés, de développer une véritable éthique et une responsabilité citoyenne en terme de prise en compte de l'environnement comme patrimoine commun et inaliénable. Nous sommes tous des invités sur cette terre dont nous sommes responsables pour le temps d'une génération : nous devons transmettre le respect de ce patrimoine.

La manufacture des paysages se doit donc de réfléchir et de faire réfléchir sur les rapports entre foncier, bâti et humain pour définir une évolution cohérente, concertée et durablement équilibrée des différents territoires. Face au modèle d'urbanisation galopante et banalisante actuelle, nous avons la responsabilité de proposer des alternatives qui tiennent compte des aspirations collectives et des caractéristiques propres à chaque territoire. Plus particulièrement dans le champ de l'urbanisation, cette réflexion fait référence aux concepts d'éco-développement, les écrits et les expériences de Mahatma GANDHI, Patrick GEDDES, Ivan ILLICH, E.F. SCHUMACHER, Ignacy SACHS, Pierre RABHI...

Il est grand temps que les débats s'ouvrent, que chacun s'interroge et soit force de proposition pour construire le développement de demain : **la manufacture des paysages veut dynamiser cette réflexion collective au service d'un bien commun : l'avenir du territoire.** Elle s'engage donc à susciter des interrogations, recueillir et transmettre les opinions les plus variées, organiser les débats par la création d'espaces de réappropriation de la parole sur l'habitat. Sous des formes variées, afin de toucher le plus vaste public possible, la manufacture des paysages souhaite sensibiliser et faire émerger cette conscience collective du patrimoine : passé, actuel et à venir. **De multiples actions et outils sont donc créés et réalisés** par l'association afin de provoquer un débat accessible et appropriable par tous les acteurs du territoire [habitants/ citoyens/ enfants/ élus/ professionnels...], trouver un **vocabulaire commun** pour tous [atelier/ maquette/ étude/ exposition/ table ronde/ réunion de travail...]. Le concours d'idées est justement l'une de ces

actions, l'un de ces outils expérimenté par la manufacture des paysages qui souhaite maintenant vous transmettre cette démarche à reproduire.

SOMMAIRE

introduction

[1] stimuler la pensée urbaine

- ☐ vers une gestion participative du territoire
- ☐ des actions combinées pour provoquer un débat, susciter une réflexion et engendrer des réalisations

[2] réaliser un concours d'idées

- ☐ initier
- ☐ s'associer
- ☐ concourir
- ☐ débattre, décider et juger
- ☐ sortir du lot
- ☐ valoriser et échanger
- ☐ continuer

conclusion

[+] annexes concours

- ☐ élaborer un règlement
- ☐ références

PREMIERE PARTIE

[1] stimuler la pensée urbaine

Face aux problématiques de territoire, d'expansion des communes, de choix de mode d'urbanisation, il est nécessaire de prendre en compte collectivement ce développement. Les réponses devraient s'appuyer sur les forces, les réalités, les richesses et spécificités locales. Il s'agit de concerner et de responsabiliser un maximum d'acteurs locaux, même potentiels en utilisant des démarches adaptées. Des actions dont le concours d'idée peuvent participer à enrichir les interrogations.

[] vers une gestion participative du territoire

Depuis quelques années des préoccupations semblent être partagées par un plus grand nombre. Même si chaque territoire, chaque groupe humain ont leurs particularismes, des directions prises par nos sociétés cherchent à favoriser l'appropriation et le choix d'un projet de gestion de territoire où une large participation est possible. Ces tendances ont généré une construction juridique et politique où habitants et élus doivent pouvoir s'entendre pour faire des choix adaptés.

[l'environnement et l'occupation des sols de la campagne à la ville]

Habitants, élus, professionnels, usagers sont tous conscients au quotidien des problèmes environnementaux dont les changements climatiques et la ressource en eau. De même, l'occupation des espaces évolue: des surfaces agricoles sont abandonnées pour des reboisements ou des friches, les zones périurbaines sont soumises à une pression foncière importante ou à des infrastructures de transports, participant à l'étalement urbain. De plus le développement des loisirs de plein air engendre une présence d'autres usagers sur des sites naturels ou agricoles qu'il faut apprendre à partager.

L'arrivée dans certains secteurs de nouvelles populations, cumule l'ensemble de ces problèmes. Bien entendu, il est hors de question de ne pas accueillir ces nouvelles populations dans les communes. Mais malheureusement le droit au logement, le droit de faire "ce que l'on veut" se traduit majoritairement par des villas en lotissement très souvent sans le moindre espace public. D'une conception sommaire et rudimentaire voire à l'encontre et à l'opposé d'une pensée urbaine et architecturale de qualité, **l'accueil de ces populations ne doit pas se faire au détriment de la recherche d'une vision globale et commune sur la façon d'habiter et de vivre ensemble.**

Enfin, le plus souvent issue des instances européennes, une réglementation de l'environnement entraîne des changements de comportement individuel et collectif.

L'environnement urbain est également concerné. Le centre ville comme lieu de résidence est le plus souvent délaissé pour la périphérie. L'augmentation des déplacements liée à la disponibilité de l'emploi nécessite des infrastructures de transports utilisatrices d'espace. L'attractivité de certains territoires mène à des saturations où l'occupation traditionnelle des sols doit être revue. Ce redéploiement urbain consacre le pavillon et le lotissement. Cet étalement urbain "mange" les espaces de nos campagnes et uniformise les abords de villes et de villages. Dans l'habitat pavillonnaire où sont les lieux de rencontres, les déambulations, les places, les espaces publics qui permettent la richesse des liens sociaux?

[volonté d'élargissement des acteurs à la gestion des territoires]

Tant dans le développement local qu'à travers les politiques de la ville, la gestion des territoires a été ces dernières années enrichie de procédures visant à favoriser la participation: la décentralisation en général,

la mise en place des Pays associés à un conseil de développement, ou et des Communautés d'agglomérations qui s'adjoignent également un conseil. Des concertations sont mises en place pour la définition de Schéma de Cohérence Territoriale [SCOT]. Des Conseils de quartiers ont été imposés par les lois de démocratie de proximité. **Le débat public est de mise et si ce souci semble partagé, des dispositions doivent être prises afin d'assurer les conditions d'un véritable dialogue.**

Cette construction juridique impose un partenariat des politiques de développement local et donne le projet comme modalité d'action territoriale. La multiplication des acteurs aux intérêts différents et la volonté plus grande des populations de participer à la gestion complexe des territoires incitent à trouver des lieux de dialogues et des moyens d'une concertation large. L'adhésion des habitants, des usagers aux projets devient une priorité et leur participation est sollicitée dans une réelle volonté d'associer de nouveaux acteurs à l'action publique.

[le rôle des élus]

De nombreuses décisions liées au territoire incombent aux élus qui ne possèdent pas toujours toutes les cartes. En effet, les limites territoriales de leurs fonctions sont souvent différentes des logiques environnementales ou des logiques des usagers. De plus, les solutions sont souvent à rechercher au-delà de la commune, davantage vers des coordinations territoriales qui se mettent actuellement en place. Les compétences des élus s'élargissent et ils doivent prendre en compte la diversité des acteurs du territoire, vers un idéal de mieux vivre ensemble.

Cet élargissement génère parfois des conflits, souvent des retards mais surtout des discussions. Certains débats parviennent à concerner un plus grand nombre d'habitants et d'usagers, des problématiques insoupçonnées ou trop discrètes apparaissent, des situations qui semblaient bloquées s'ouvrent dans l'expression et l'écoute de tous.

L'association la manufacture des paysages souhaite ouvrir ce débat, cet échange et montrer des alternatives en proposant des outils pour une démarche collective d'élaboration de projet, de réflexion, par exemple, à travers la conception et la réalisation d'un concours international d'idées.

[] des actions combinées pour provoquer un débat, susciter une réflexion et engendrer des réalisations

[le problème posé]

Quelles que soient leurs tailles, des plus petits hameaux et villages aux grandes métropoles, se pose à leurs élus et habitants, **une multitude de questions d'aménagement et de réflexions territoriales se posent aux élus et habitants.**

“Quelles sont les spécificités et caractéristiques patrimoniales de notre commune et comment accueillir de nouvelles populations? ”

“Quelles formes urbaines pourraient répondre à une mixité de fonctions et d'activités?”

“Peut-on envisager différents scénarios de développement de notre village?”

“Comment peut-on organiser le débat urbain? Est-il possible d'éviter son débordement? ”

“Est-il possible d'envisager un habitat contemporain sans se contenter de reproduire l'habitat traditionnel?”

“Pour un projet d'équipement comme une école, une poste, une mairie, une salle de sports, comment pouvoir étudier plusieurs projets alternatifs?”

“Comment protéger l'agriculture et l'environnement des incursions de l'urbanisme?”

Pour entrevoir différentes hypothèses qui puissent répondre à ces interrogations, les collectivités peuvent avoir recours à une multitude de démarches.

Bien évidemment, elles doivent aussi clairement s'orienter vers des actions qui correspondent à leurs engagements politiques, qui intègrent ou non, une ouverture vers la population. Pouvoir décider si ces questionnements resteront le domaine privilégié d'un groupe d'élus ou si le débat et les opinions des habitants pourront être pris en compte.

Pour nous, auteurs de ce livre, la réponse à cette question est sans équivoque.

Nous prôtons une ouverture maximale du débat urbain et toutes démarches qui puissent enrichir voir susciter une réflexion citoyenne.

Par contre il ne faut pas entretenir des ambiguïtés concernant les rôles et les responsabilités des acteurs. Habitants et élus doivent pouvoir échanger et s'exprimer tout en respectant la place des uns et des autres.

Dans cette perspective, nous développerons ici, les **consultations par concours d'idées**. Elles nous paraissent tout particulièrement adaptées aux communes qui souhaitent entretenir et enrichir le débat démocratique.

[projet d'urbanisme, projet d'architecture, le débat autour de la réflexion urbaine]

À partir d'une interrogation concernant le territoire et un problème urbain spécifique que l'on souhaite aborder s'ouvrent une **multitude de démarches**.

Celles-ci s'organisent selon le niveau de questionnement et de l'urgence des réponses qui sont souhaitées. Elles peuvent soit rester à un niveau de propositions qui permettent d'**élargir la réflexion communale**, soit **déboucher sur des propositions** de projets spécifiques.

Ces deux hypothèses ont en commun une incontournable première étape. Elle concerne la mise à plat du problème posé, la clarification de "la demande", puis un document dit de "programme d'objectifs".

Afin d'enrichir cette clarification des tables rondes, des conférences, des expositions provenant d'expériences similaires peuvent élargir ce programme tout en initiant les élus, la population et les administrations concernées à une réflexion commune.

Il est aussi envisageable de travailler avec les scolaires, le foyer communal, les associations.

Entretenir des débats, une forme de communication à la fois constructive et interactive, nécessite une expérience, un savoir-faire et des techniques d'animation spécifiques.

Ces techniques autour des débats démocratiques ne s'improvisent pas.

En fonction des caractéristiques de la commune, de sa taille, de la présence ou non de services communaux, et des compétences humaines un certain travail initial peut s'effectuer "en interne".

On peut aussi envisager de se diriger vers des conseils, consultants et bureaux d'études extérieurs qui "réellement" possèdent déjà cette expertise.

[les démarches de concours]

Une fois le problème bien analysé et les objectifs réunis dans un **document de programme**, une consultation peut être organisée.

Pour les collectivités, ces consultations sont réglementées par le code des marchés publics lorsqu'elles entraînent la responsabilité d'une réalisation.

Différents seuils d'honoraires et coût de travaux permettent de suivre des démarches allant d'une simple consultation de concepteurs [maîtres d'œuvres] à des concours et des procédures plus contraignantes.

Par contre, n'entrent pas en compte les consultations d'appels à idées qui n'entraînent pas d'engagement et de réalisation.

Il existe plusieurs types de concours:

Le "**concours de projet**" a pour objectif principal de pouvoir sélectionner un lauréat en réponse à une programmation déjà établie. En fonction du montant des honoraires / travaux, différentes procédures sont appliquées.

Le “**marché de définition**” permet d’enrichir la programmation initiale en intégrant dès le début, des consultations et dans le contexte d’un groupe de pilotage, une réflexion entre les équipes concurrentes.

Ces deux modes de consultations donnent rarement lieu à de réels débats grand public, souvent par crainte de la part des organisateurs d’un éventuel recours de procédure d’un des participants.

Le “**concours par audition**” de différentes équipes est une procédure légère et intéressante en ce qu’elle permet à une “maîtrise d’ouvrage” de voir, entendre et dialoguer avec plusieurs équipes avant de faire son choix.

Le “**concours d’idées**” est effectivement une catégorie à part en ce qu’elle n’entraîne pas de responsabilités de la part de la «maîtrise d’œuvre» de poursuivre par la réalisation d’un projet.

C’est un mode de consultation qui présente d’énormes potentialités.

Il peut concerner un projet de bâtiment, d’îlot, de quartier, de commune, voire, d’aménagement intercommunal. Il est totalement ouvert quant à son organisation, ses modalités, son règlement, et les prix proposés aux participants.

[des objectifs pour un concours d’idées]

Il permet de nourrir des hypothèses de programmes, de voir présentées différentes stratégies d’aménagement et de développement. Il peut nourrir et apporter des supports pour des interrogations et réflexions, voire, affirmer et proposer une démarche.

En aucun cas il n’entraîne des réalisations.

Dans l’idéal, le concours d’idées n’est pas utilisé isolément. Il est bénéfique quand il s’intègre dans une réelle réflexion et une démarche d’ensemble clairement affichée.

Il permet de solliciter la participation d’élus, d’habitants, autour d’un travail de réflexion en commun. Son sujet et ses propos sont pour les citoyens et les élus matière d’apprentissage et d’éducation à l’urbanisme et à l’architecture.

Plus qu’un événement ponctuel, le concours d’idées est avant tout une démarche “ouverte” qui potentiellement peut être un **détonateur de pensées et de discussions pouvant enrichir un débat démocratique**, permettant d’engager les citoyens dans une réflexion de projet de société et de territoire. Il enrichit une réflexion naissante ou en cours et permet d’entrevoir des ouvertures, des possibilités, des propositions imaginatives là où le débat est apparemment bloqué ou stérile.

Le concours d’idées, grâce à la diversité des propositions et des ouvertures intellectuelles qui sont proposées est une opportunité à participer au questionnement sur le rôle de l’art et de l’architecture dans la vie culturelle locale.

Il permet d'interroger les situations et les décideurs, de rechercher le sens et le devenir du lieu que nous habitons sans la contrainte du politiquement correct. Le concours d'idées présente la possibilité de créer du lien social, en favorisant les échanges de points de vue entre habitants, élus, institutions, tout en attirant l'intérêt d'habitants ordinairement moins concernés.

Le concours d'idées n'ayant pas d'obligations contractuelles, il peut permettre différents regards et disciplines, des visions transversales, des regards décalés, voire, à contre-courant d'idées reçues.

Il offre une lisibilité et une image innovante à la commune. Il permet de la faire connaître ce qui peut entraîner d'éventuelles retombées économiques.

Dans le cas d'un concours d'idées ouvert aux étudiants et jeunes professionnels, il permet aux lauréats une excellente opportunité de se faire connaître. C'est une donnée non négligeable dans le contexte d'une profession ou bien évidemment les débuts sont souvent difficiles.

Le concours d'idées, en plus d'être un outil de réflexion et de proposition est donc un outil d'échanges et de dialogue. Il est intéressant dans sa capacité qui reste "à exploiter" à réunir plusieurs personnes autour d'une problématique commune.

DEUXIEME PARTIE

[2]réaliserunconcoursd'idées

Le concours d'idées est une bonne manière d'alimenter une pensée qui permettrait d'enrayer l'hégémonie unidimensionnelle associée à la mondialisation. Le concours d'idée, comme un grand brainstorming va aider à rechercher et faire surgir des idées venant d'ici et d'ailleurs. Ces idées participant à faire naître des réponses, des projets ou l'imagination voire l'utopie concrète peuvent s'exprimer.

Pour mettre en place un concours d'idées, des étapes incontournables sont nécessaires et illustrées ici par l'expérience menée par la manufacture des paysages avec le concours d'idées "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault". Diverses personnes participent donc à la réalisation d'un concours d'idées. Chacun devient "acteur" en intégrant une ou plusieurs étapes selon son engagement et son implication. Des initiateurs/ organisateurs vont **initier** cette réflexion et décider de lancer ce concours qu'ils vont concevoir et suivre. Ils peuvent **s'associer** à d'autres, partenaires "moraux", institutionnels,

financiers, ... qui apportent leur aide à l'élaboration et à la réalisation du concours. Les participants vont **concourir**, répondre aux problématiques soulevées par les organisateurs et imaginer des solutions. Les membres du jury vont **débattre, décider et juger** les projets des concurrents. De cette multitude de propositions émergent les plus pertinentes. Des lauréats vont ainsi **sortir du lot**. L'analyse et la compréhension de l'ensemble des projets amorcées avec le jury peuvent être poursuivies et approfondies afin de pouvoir **valoriser et échanger** toute cette "matière grise" avec le "grand public" à travers, par exemple, une exposition. Le concours peut également **continuer**, amorcer et aboutir à d'autres actions en relation directe ou dans la même lignée mais à différents niveaux, sorte de ricochets.

[] initier

Face à un contexte commun qui peut être autant spatial que social, **des personnes** [habitants/ usagers/ citoyens/ associations/ élus/ collectivités/ professionnels/ ...] **s'interrogent, se regroupent et décident d'agir**. Il nous semble essentiel pour nous, association la manufacture des paysages, d'entreprendre ces actions de réflexion territoriale dans une démarche globale et continue [voir]. Réaliser un concours peut constituer l'une de ces actions.

Lancer un concours peut ainsi renforcer un débat local, mais aussi, dans le cas d'une situation intercommunale parfois difficile ou complexe, la démarche de concours peut aider à convaincre voire impressionner des décideurs et des intervenants extérieurs à la commune.

Les initiateurs/ organisateurs doivent préciser leurs intentions face à une problématique réelle à laquelle ils sont confrontés. Il n'y a pas de taille minimum de village ou de ville, ni de taille minimum de projet ou de réflexion d'aménagement. Sur un sujet donné, une consultation en direction de quelques concepteurs peut être souhaitée. Celle-ci peut alors se faire avec un groupe restreint.

Un programme de concours est ainsi rédigé à partir des attentes émises, des interrogations posées et des territoires à investir énoncés par les initiateurs. Ce programme est repris dans un règlement qui sera ensuite diffusé. Ce dernier a pour objet de déterminer les droits et devoirs du maître d'ouvrage comme ceux des concurrents [référence]. Une diffusion élargie peut être envisagée en utilisant la presse locale ou/ et la presse spécialisée ou/ et internet. Jusqu'à ces dernières années, pour faire connaître l'existence d'un concours, les organisateurs se tournaient vers les journaux locaux et la presse spécialisée. Cette approche était relativement maîtrisable. Elle est maintenant totalement bouleversée par l'usage d'internet. Une information uniquement publiée dans la presse peut être très rapidement relayée sur un site puis reprise sur d'autres qui fonctionnent en réseaux. Le concours d'idées est véhicule de réflexion et de communication.

Le choix de s'orienter vers un concours d'idées n'exige pas un travail d'organisation trop contraignant. En conséquence, le nombre de participants peut-être limité. Ils répondront probablement en fonction du sujet, de la complexité des conditions du concours, du type de "rendu" demandé et des prix proposés.

[expérience concours international d'idées VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault]

[des individus soucieux du devenir de leur territoire et décidés à y contribuer]

Plusieurs éléments ont préfiguré au lancement du concours international d'idées "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault" en 2004.

Une petite équipe municipale nouvellement élue était animée par un désir de saisir une opportunité et de relancer le débat autour de VILLENEUVETTE et de l'ancienne manufacture royale, propriété du département. L'usine, malgré plusieurs études et projets de réhabilitation successivement avortés reste encore aujourd'hui abandonnée et en ruine.

Parallèlement, une association, **la manufacture des paysages** créée en 2002 permet d'introduire une composante citoyenne conjointement à celle de la mairie. Toutes les deux sont en effet d'accord sur le principe de repousser l'idée d'un village musée en introduisant une programmation de logements, d'activités culturelles, d'ateliers...

A l'origine, l'association s'est intéressée essentiellement à VILLENEUVETTE et à la revalorisation du site de l'ancienne manufacture royale. Cependant elle a vite élargi son champ de réflexion et d'action sur l'ensemble du Cœur d'Hérault soumis à un développement rapide et peu maîtrisé. Elle élaborera donc en 2004 un concours international d'idées, "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault" afin d'aborder ces problématiques.

[un territoire bousculé]

Le concours soulevait donc ces **problématiques actuelles d'extension et d'aménagement du territoire**, avec pour territoire d'intervention VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault.

En effet, ce territoire se modifie au coup par coup. Ce phénomène d'expansion est dû à sa proximité géographique avec l'agglomération de MONTPELLIER, elle-même en pleine croissance, à son accessibilité de plus en plus facilitée par les autoroutes et à la construction effrénée et "anarchique" de lotissements et de maisons isolées sur de grandes parcelles. Ces villages ne sont pas préparés. Le concours proposait donc de réfléchir et de traiter l'extension et l'aménagement de ce territoire, en intégrant les différentes échelles d'intervention, de la plus large du Cœur d'Hérault à la plus intime d'une commune ^[voir].

[apporter et croiser des regards extérieurs]

Il s'agissait d'un concours d'idées sans but de réalisations concrètes mais pensé comme un **échange de réflexions face à un territoire et à une problématique donnés**. Il permettait de croiser des regards, ceux des habitants et des participants, impliqués et soucieux de comprendre une problématique qu'ils partagent.

C'était aussi de la part de la manufacture des paysages la volonté par l'intermédiaire du concours d'**inciter le département**, propriétaire de l'usine et d'une partie du foncier de la commune d'avancer dans sa réflexion et d'agir... Sur le plan intercommunal, le concours était perçu comme un outil supplémentaire permettant d'**éveiller les habitants** du Cœur d'Hérault afin qu'ils prennent conscience des enjeux actuels mis en relief par les projets des participants et de provoquer peut-être des choix citoyens.

[susciter ces regards extérieurs]

Un règlement contenant le programme de concours a été établi par la manufacture des paysages afin de retranscrire clairement les problématiques soulevées, le territoire concerné, les intentions émises et les modalités pour participer.

Le règlement a été largement diffusé par le biais du site internet, www.lamanufacturedespaysages.org créé spécialement pour ce projet de concours.

[programme diffusé sur le site internet]

Le concours d'idées prend pour support VILLENEUVETTE et le territoire du Cœur d'Hérault situé à environ cinquante kilomètres de MONTPELLIER.

La manufacture royale de VILLENEUVETTE a été construite au XVII^{ème} siècle dans le cadre d'une planification d'Etat de grande envergure. Ce projet d'aménagement englobait la construction du Canal du Midi, le port de SETE et une série de manufactures de draps de laine qui devaient être en partie exportés vers le Moyen-Orient permettant de contrecarrer les productions émanant de HOLLANDE. La manufacture de VILLENEUVETTE a été conçue comme un lieu autonome de production et de vie avec son habitat, l'école, les terres maraîchères, l'usine et un système ingénieux d'irrigation utile à la production de l'énergie. Le bâti est circonscrit dans un hectare et demi [100x150m], espace clos avec trois portes d'accès et entouré de trois cent hectares d'espaces verts. Durant les siècles qui ont suivi, l'économie régionale évolua vers une diversification dans laquelle la viticulture prit place. L'usine de VILLENEUVETTE a été fermée au milieu des années cinquante, les maisons des ouvriers et l'ensemble du bâti sont devenus progressivement une communauté résidentielle qui devient commune en 1803.

L'agglomération de MONTPELLIER située à cinquante kilomètres au sud-est de VILLENEUVETTE est en rapide expansion. La construction d'autoroutes rend "l'arrière pays" dont VILLENEUVETTE et d'autres petites communes très attractif. Ces infrastructures mettent à mal la production économique de ces villages qui s'entourent peu à peu de lotissements et de maisons isolées sur de grandes parcelles. Les répercussions immédiates en sont le doublement de certaines communes en surface et en population. Nous

sommes face au phénomène d'étalement urbain. Ces villages ne sont pas assez préparés en terme de réglementation d'urbanisme adéquat et leurs habitants ne peuvent pas résister à la tentation de vendre de bons terrains constructibles à meilleur prix.

VILLENEUVETTE a résisté à cette pression foncière. Le désir de ses habitants est de maintenir sa qualité résidentielle : un bon endroit où l'on peut vivre sans devenir un lieu d'attraction touristique.

Le concours soulève ces problématiques actuelles d'extension et d'aménagement.

Quel peut-être le devenir du Cœur d'Hérault et de ses nombreuses communes?

Quelle stratégie et mode de planification intercommunale seraient envisageables?

Devons-nous ainsi échanger la qualité de nos communes et le paysage pour des gains économiques immédiats sans rechercher d'autres alternatives?

Pourrions-nous accueillir autrement ces populations?

Sommes-nous conscients des conséquences sociales et environnementales d'un urbanisme favorisant plus l'expression individuelle que le partage et les proximités sociales?

La qualité urbaine de VILLENEUVETTE pourrait-elle servir d'exemple?

Le concours interrogeait ces réalités. Plusieurs thèmes étaient donc évoqués et suggérés aux participants et à différentes échelles, de l'échelle la plus large du Cœur d'Hérault à l'échelle plus intime de la commune de VILLENEUVETTE, le village et le site de l'ancienne manufacture.

[1] le Cœur d'Hérault

A l'échelle du Cœur d'Hérault, deux axes se détachent : une interrogation sur le Cœur d'Hérault comme territoire, son essence, sa signification, son identité propre, ... ainsi qu'un questionnement sur l'accès au Cœur d'Hérault à partir de l'autoroute : quel traitement architectural et paysager pourrait différencier et caractériser cette "porte" par rapport aux autres présentes tout au long de l'autoroute.

[2] agriculture et urbanisation, paysage et environnement

Les aspects culturels, sociaux et économiques liés à la substitution des terres agricoles et viticoles par des projets de lotissements constituent également un thème de réflexion.

[3] centres anciens et "non-lieux"

Les tissus urbains des centres anciens se différencient des tissus des récents aménagements des périphéries. Ils peuvent être perçus comme des "non-lieux" de l'étalement urbain.

[4] VILLENEUVETTE

VILLENEUVETTE comme lieu d'inspiration suggérant des moyens et des formes urbaines qui peuvent donner à réfléchir aux communes environnantes devant répondre à l'expansion de leurs territoires en urbanisme et en architecture. Quels projets pour MOUREZE, CABRIERES, NEBIAN, CANET, BRIGNAC, CLERMONT L'HERAULT et d'autres du Cœur d'Hérault ? Une réflexion sur la leçon que l'on peut apprendre de la conception de VILLENEUVETTE, son organisation spatiale, sa densité [un bâti circonscrit au milieu de larges espaces paysagés], sa qualité urbaine et rurale et la qualité de vie qui en découle.

[5] l'usine

De nombreux propriétaires ont restauré une bonne partie du patrimoine bâti. Néanmoins des problèmes de développement

perdurent sans que l'on puisse entrevoir de réelles solutions : l'ancienne usine, propriété départementale reste en friche, comme le sont les jardins, les espaces verts et notamment le réseau hydraulique, ensemble plein d'ingéniosité aussi bien sur le plan d'une technologie durable que comme élément du paysage. Les problématiques de l'usine de VILLENEUVETTE, des espaces verts, du système d'irrigation et les relations de ceux-ci avec l'ensemble du territoire de la commune, et éventuellement en interface avec le tissu environnant peuvent donc être support à une proposition. L'usine même et ses potentialités dans une perspective contemporaine et en relation avec le paysage et l'eau peut ainsi devenir un lieu réinvesti [habitat, ateliers, ...].

[6] poésie

Des idées et des propositions d'actions et d'interventions artistiques, voire poétiques, de l'échelle du Pays Cœur d'Hérault à celle de VILLENEUVETTE même comme espace du sensible, ayant une "présence" qui touche ceux qui y pénètrent.

Très rapidement, par le biais de **relais** dont nous ignorions alors l'existence, le concours fut diffusé et répertorié par une dizaine de sites ayant les mêmes domaines de préoccupation. Ainsi l'information concernant le concours fut relayée dans de nombreux pays, ce qui par la suite compliqua la tâche lors du changement de la date de clôture du concours.

Nous n'avions pas anticipé que le concours susciterait autant d'intérêt, surtout d'étudiants et d'enseignants d'écoles et d'universités étrangères si éloignées de VILLENEUVETTE et du Cœur d'Hérault. En utilisant un système de comptage d'internautes accédant au site, nous avons constaté que dans une période de six mois: de début janvier à fin juin 2004, il y eut 9000 "premiers visiteurs", et 2500 qui y retournèrent. Plusieurs facteurs peuvent nous fournir des éléments de réponses à cette "popularité".

[popularité de la problématique posée]

Le sujet du concours, "l'expansion urbaine et les problématiques autour de l'étalement urbain" a fait écho auprès d'un grand nombre de personnes qui dans une multitude de lieux urbanisés doivent faire face à des situations analogues.

[popularité du territoire concerné]

Une petite commune du XVI^{ème} siècle du temps de Colbert et de Louis XIV dans le sud de la FRANCE, est pour nous un sujet plus ou moins habituel. Il en va autrement pour des étudiants d'HOUSTON ou de SAN ANTONIO ou de MELBOURNE ou encore de SHANGHAI. Ils voient là une forme de retour en arrière "exotique" de situations qu'ils ne rencontrent pas ou plus dans leurs pays.

[popularité par les participants visés]

Étudiants et jeunes professionnels sont souvent désireux de pouvoir participer à des concours. En effet, même si ceux-ci ne concernent pas une réalisation concrète, ils sont récompensés par des prix annoncés. Par ailleurs, certains enseignants d'écoles professionnelles sont à la recherche de programmes

intéressants qu'ils peuvent inscrire tel quel dans leurs cursus.

Le site comprenait divers documents [administratifs, photographies, plans, ...] à télécharger ^[voir]. Un grand nombre d'entre eux se rapportaient à VILLENEUVETTE. Aussi les réponses ont été centrées sur cette commune et son ancienne manufacture. Ce sujet était beaucoup plus accessible et "photogénique" pour les participants d'ici et d'ailleurs. L'intention de présenter VILLENEUVETTE comme une étude de cas et de poser ainsi la problématique des communes limitrophes et de l'étalement urbain en général n'est pas apparu clairement. L'ensemble du territoire aurait dû être illustré dans les documents à télécharger avec par exemple une série de photographies aériennes et en oblique des villages du Cœur d'Hérault "avant et après leur étalement urbain" . D'où la nécessité de bien définir les documents essentiels pour bien cerner les problématiques et les attentes.

[documents à télécharger sur le site internet]

Des documents étaient donc à télécharger depuis le site

www.lamanufacturedespaysages.org :

[1] documents administratifs [fiche d'inscription au format pdf et affiche publicitaire du concours en version française et anglaise en pdf]

[2] études générales [études urbaines de villages du Cœur d'Hérault au format pdf et étude de la manufacture de VILLENEUVETTE, l'eau et les jardins au format pdf]

[3] maquette 3D [modélisation du site et du village de VILLENEUVETTE au format 3ds]

[4] cartes et plans [6 cartes et plans de la commune de VILLENEUVETTE au format jpg]

[5] photographies du site [79 photographies d'ambiances de VILLENEUVETTE et de la manufacture au format jpg]

[6] plans de la manufacture [plans du rez-de-chaussée et du premier étage et élévations du bâtiment nord et du bâtiment ouest au format dwg]

Des liens étaient également donnés avec des sites permettant de télécharger gratuitement des logiciels [www.adobe.com pour la dernière version d'acrobat reader et www.winzip.com pour sa dernière version] afin de pouvoir lire les documents mis en ligne.

[] s'associer

Il est important de faire participer le plus tôt possible et dans la mesure du possible l'ensemble des acteurs susceptibles d'être "touchés" par le concours: **habitants, élus, associations** ... Chacun peut ainsi porter un regard "concret" sur le territoire avec leur ressenti et leur vécu.

S'associer également aux **partenaires institutionnels** est nécessaire [Région/ Département/ école d'architecture/ Ordre des Architectes/ CAUE, Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement/

DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles/ ...]. En cautionnant la démarche, ils lui donnent du poids et une certaine crédibilité. Ils peuvent apporter un soutien technique, logistique et financier.

La Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques [MIQCP] par exemple *envoie, sur demande des maîtres d'ouvrage*, des professionnels consultants [architectes/ paysagistes/ ingénieurs] dans les jurys de concours de projets *pour participer dans le cadre du tiers de maîtres d'œuvre obligatoire*. Elle met également à disposition des publications gratuites dont *Médiations* sous forme de *fiche technique, éclairage sur des points précis de droit, des aides à la pratique, des explications de méthode* ... La fiche 14-1 de septembre 2006 est consacrée au *concours de maîtrise d'œuvre*. Elle en donne une définition et le déroulé détaillé de la procédure [1 préparation du concours/ 2 sélection des candidats admis à concourir/ 3 réunion questions-réponses/ 4 remise des prestations/ 5 examen des projets/ 6 choix du lauréat, négociation et attribution du marché de maîtrise d'oeuvre] ^[référence].

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement [CAUE] apportent aux particuliers et aux collectivités locales *assistance et conseil dans leurs domaines de compétence* ^[référence]. Des architectes conseillers issus du CAUE local peuvent donc aider à définir le programme du concours ou participer au jury ...

S'associer signifie réfléchir et décider ensemble du contenu du concours et la démarche dans laquelle il s'insère. Chacun des partenaires peut ainsi participer au déroulement du concours selon ses compétences et intégrer plus intensément une étape en particulier [élaboration du programme/ rédaction du règlement/ participation au jury/ valorisation des projets/ ...].

[expérience concours international d'idées VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault]

Le concours "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault" a été mené en **collaboration** avec la municipalité de VILLENEUVETTE et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de MONTPELLIER [ENSAM], et le **soutien** du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine [DAPA], de la préfecture de région du Languedoc-Roussillon, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles [DRAC] et de l'Ordre des Architectes.

coût du concours/ apport financier

Les habitants et les élus ont été "consentants" mais n'ont pas entièrement adhérents à la démarche. Ils ont "laissé faire" même s'il y a eu une certaine prise de conscience, quelques-uns ont participé au jury ...

[] concourir

En adéquation avec les questions soulevées par le concours et les attentes exprimées par les personnes à son initiative, il faut **définir qui peut répondre au concours et comment** ^[voir].

[identifier qui peut répondre au concours]

Si, par exemple, un concours sur la réhabilitation d'une place est lancé, un architecte, un urbaniste ou un paysagiste pourra naturellement y répondre mais un sociologue pourrait à juste titre apporter lui aussi son regard et proposer un projet. Le concours peut être public ou restreint, c'est-à-dire ouvert ou limité à certaines personnes et professions [architectes/ urbanistes/ paysagistes/ ingénieurs/ sociologues/ artistes/ ...]. Il semble judicieux pour un concours d'idées de **l'ouvrir à plusieurs disciplines**. De même, la possibilité de se regrouper peut être spécifiée et ainsi permettre à des personnes aux compétences diverses de se compléter. Le concours peut également être international, c'est à dire *ouvert à plusieurs personnes ressortissantes de plus d'un Etat* ^[référence]. Il permet de faire appel à des personnes extérieures et de croiser des regards d'autres cultures.

[identifier comment répondre au concours]

Le concours dans son intégralité doit rester "équitable" pour tous.

Les possibles participants doivent ainsi avoir un même accès au concours et aux éléments qui le constituent. Le règlement doit être identique pour tous les concurrents sans distinction et diffusé largement ^[référence].

L'inscription peut se faire au préalable ou au moment de l'envoi des propositions des concurrents. Dans les deux cas, l'inscription implique l'acceptation du règlement du concours. Des documents administratifs [dossier de candidature] devront être remis par le candidat. Ils permettront par la suite d'identifier, de vérifier les compétences, les références et les moyens nécessaires dont dispose le candidat ou l'équipe candidate.

Une étape de réponse aux "questions" émanant des participants potentiels permet de préciser des points du règlement et du programme. Une date limite de remise des questions est fixée. Puis, les organisateurs du concours rassemblent l'ensemble des interrogations, les regroupent, les analysent et répondent avec un document unique reprenant la totalité des points à éclaircir.

Le règlement et le programme spécifient également aux participants le type de projet attendu sur **le fond et la forme** [problématiques à aborder/ territoire concerné/ nature, échelle et format des documents à remettre/ ...]. Les concurrents communiquent ensuite leurs propositions avant la date limite d'envoi, le cachet de la poste du pays d'origine faisant foi. Un délai avant la date du jury est à prévoir afin de **réceptionner** et de **classer** toutes les réponses reçues.

L'anonymat est conseillé afin de rester "équitable". Tous les projets peuvent donc être présentés,

puis jugés anonymement.

[pour garder l'anonymat]

Les projets sont identifiés par un code ou une devise comprenant X caractères choisis par les participants. La devise est inscrite sur une enveloppe scellée contenant la fiche d'inscription qui permettra après les résultats du jury de donner l'identité des participants pour chaque projet.

[expérience concours international d'idées VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault]

Le concours était ouvert aux étudiants et aux jeunes professionnels de moins de 35 ans venant de disciplines diverses [architecture/ urbanisme/ paysage/ beaux-arts/ sciences humaines et sociales/ ...].

La diffusion en janvier 2004 par le site internet rédigé en français et en anglais traduit la volonté d'être "international" et de toucher le plus grand nombre. Internet permet de joindre les quatre coins du globe. Il est cependant difficile par le biais de l'image ou même d'une description qui se veut fidèle de décrire un lieu et d'en communiquer son essence.

Il était spécifié dans le programme que des **questions** pouvaient être posées, mais nous avons négligé d'en circonscrire les modalités. Cette phase de réponses aux questions a donc nécessité une attention particulièrement soutenue. Nous avons reçu une soixantaine de demandes d'information complémentaire, concernant les formalités d'inscription, et plus de 120 demandes de précision sur le programme. Comme un bon nombre de participants étaient étrangers, sans réelles possibilités de visiter les sites, il était normal que par écrit ils tentent de mieux comprendre le contenu du concours et de connaître ceux qui étaient à son initiative. **Chacun de ces mails de demande d'information a demandé un temps de rédaction de réponses personnalisées.** En contrepartie, vu le nombre considérable de projets qui furent finalement présentés, cette attention a certainement été un facteur favorable.

En effet, le 1^{er} juin 2004, date limite de remise des propositions, la manufacture des paysages avait reçu **144 projets venus de 27 pays** différents. A leur réception, les projets ont été répertoriés, numérotés, photographiés et une fiche récapitulative rédigée pour chacun d'eux.

On peut noter une **l'originalité des participants et des réponses** comme la proposition de huit stagiaires de la formation professionnelle de l'APP, Atelier Pédagogique Personnalisé de LODEVE, une réflexion poétique et sensible sur l'urbanité contemporaine.

[les modalités pour concourir contenues dans le règlement et diffusées sur le site]

[2.1. admissibilité]

Ce concours est ouvert à tous les étudiants et les jeunes professionnels de moins de 35 ans de diverses disciplines: architecture/ urbanisme/ paysage/ sciences humaines et sociales/ beaux-arts/ ...

[2.2. anonymat]

Cette compétition est anonyme. Tous les formats devront faire figurer une devise clairement identifiable sur les documents et comprenant au moins six caractères. Les documents de la réponse seront accompagnés d'une enveloppe scellée avec la devise indiquée dessus. L'enveloppe devra contenir obligatoirement la fiche d'inscription remplie avec nom [s], adresse [s], pays, occupation [s], école d'inscription, âge [s], téléphone [s] et adresse [s] email.

[2.3. inscription]

Ce concours ne requiert pas d'inscription préalable. La remise d'une réponse fait office d'inscription et d'acceptation des présentes règles du concours. Néanmoins, afin de prendre connaissance du nombre de participants qui envisagent de répondre au concours, il est souhaitable de nous envoyer un avis de participation.

[2.4. questions/ réponses]

Les questions concernant le concours pourront être envoyées par email à l'adresse suivante: comp.frantz.c@architect-ure.com.

Les questions relatives à l'association, la manufacture des paysages pourront être envoyées par email à l'adresse suivante: contact@lamanufacturedespaysages.org.

[2.5. documents de réponse]

Vu la diversité des pistes, aucune échelle n'est préconisée. On pourra utiliser toutes les techniques de représentation jugées nécessaires ...

Toutes les réponses seront disposées sur des multiples de format A3 [29,7cm x 42,0cm] numérotés sur leur face dans le coin supérieur droit, au nombre minimum de 3 et maximum de 8 [pouvant être agencés entre eux sans forcément former d'autres standards comme A0 et A1, par exemple une succession linéaire de 8 formats A3 en bande horizontale sera acceptée ... Un plan de montage de ces panneaux devra être fourni, imprimé sur format A4 ou letter. Un texte de présentation de la réponse sera fourni par les auteurs sur un format A4 ou letter, en français ou en anglais.

[2.6. calendrier]

Le concours est lancé en janvier 2004 via le site internet de l'association et est arrêté le 1 juin 2004, date limite de remise.

L'enveloppe devra contenir obligatoirement la fiche d'inscription remplie avec nom [s], adresse [s], pays, occupation [s], école d'inscription, âge [s], téléphone [s] et adresse [s] email.

La date limite d'envoi des réponses est fixée au 1 juin 2004, cachet de la poste faisant foi dans le pays d'envoi. Les réponses envoyées devront parvenir au bureau du concours avant le mardi 15 juin 2004 16h. Tous les coûts nécessaires pour l'envoi [courrier par avion, taxes, assurance, ...] sont à la charge intégrale des compétiteurs. Les réponses aux concours devront être envoyées à l'adresse suivante:

la manufacture des paysages

concours international d'idées de la manufacture des paysages

Grand Rue, 34800 VILLENEUVETTE, France

[] débattre, décider et juger

Tout comme l'intérêt de faire appel à des personnes aux compétences différentes pour préparer le contenu du concours, il est recommandé de **constituer un jury "varié"**, sans se limiter aux professionnels d'un domaine mais **d'apporter des regards diversifiés et complémentaires** à travers les personnes participant au jury ^[voir].

Le moment imparti au jury d'un concours, sa préparation, son déroulement, jusqu'à l'intérêt et le retentissement qu'il suscite est une phase privilégiée de toute la démarche de concours. En effet, le jury rassemble en une seule étape toutes les potentialités et énergies de la procédure du concours d'idées.

Rien ne peut être négligé concernant la composition du jury, le nombre de personnes concernées, choisies pour leurs compétences individuelles ou en fonction des organismes qu'elles représentent et dont la présence apparaît comme indispensable.

Il est difficile de demander à des membres de jury d'investir plus d'une journée pour un concours d'idées, surtout bénévolement. Le premier contact avec l'ensemble du jury est donc l'occasion de les accueillir chaleureusement. Il permet aux organisateurs de faire un bref rappel sur les objectifs du concours, leurs attentes et le cadre administratif qui a été adopté. Dans le déroulement "typique" d'un jury, la séance peut débuter avec le rapport d'un comité technique qui, projet par projet, s'est penché sur une évaluation de la conformité aux données réglementaires des participants.

Ensuite, la lecture des projets exposés aide chacun des membres du jury à formuler un premier avis. Des tours de table successifs peuvent engendrer des débats et, des votes informels permettent de dégager des points de convergences entre les membres du jury et de faire émerger une première liste des projets les plus significatifs.

Le choix d'un jury représentant divers points de vue peut réunir des personnes dont la participation à un tel exercice est inhabituelle. Il est important de veiller au bon déroulement du jury et de prendre le temps pour qu'un maximum d'échanges puissent exister. D'autres moments de rencontres, comme celle d'une pause-café, ou d'un repas pris en commun, peuvent permettre des échanges informels entre membres du jury et organisateurs pour mieux cerner l'originalité de la démarche.

Une fois que les lauréats sélectionnés, et en conclusion du jury, l'accueil de la presse, lié à une première exposition des projets participe à diffuser la démarche et la problématique du concours.

[expérience concours international d'idées VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault]

[étape 1 classer les projets reçus selon l'échelle]

Avant de recevoir les projets, à l'image des poupées russes qui s'emboîtent les unes dans les autres, la manufacture des paysages avait anticipé un classement en fonction des différentes échelles énoncées dans le programme [Cœur d'Hérault/ agriculture et urbanisation, paysage et environnement/ centres

anciens et “non-lieux”/ VILLENEUVETTE/ l'usine/ poésie]. Dans la réalité, sur les 144 projets reçus en juin 2004, un grand nombre concernait l'usine et tout particulièrement l'extension de VILLENEUVETTE. Nous avons indiqué que le propos principal n'était pas l'extension de la commune de VILLENEUVETTE. Néanmoins un certain nombre de participants ont choisi de contourner nos propos et d'appliquer à VILLENEUVETTE ce que nous avons indiqué comme thème concernant les communes environnantes.

[étape 2 trier, évaluer et pré sélectionner les projets les plus pertinents]

Avant le jury, une petite équipe, sorte de “comité technique informel” a donc été établi permettant une **première évaluation des projets**. Ce comité était composé de membres de l'association et de professionnels émanant des CAUE du Languedoc Roussillon. Ils ont examiné l'ensemble des 144 projets reçus selon la liste des critères d'analyse des projets énoncée dans le programme du concours. Chaque projet était ainsi abordé de la même manière selon une grille reprenant ces critères.

[1] échelle du projet [manufacture/ VILLENEUVETTE/ territoire et urbanisme/ autre et démarche/ activité/ aménagement/ idée].

[2] concept, idée conductrice, exposé, synthèse de la proposition, résumé en quelques mots du projet.

[3] principes d'évaluation [qualité en terme d'imagination et d'originalité/ pertinence/ cohérence entre intentions de départ et proposition finale/ lisibilité de la démarche et dans le graphisme/ potentiel à lancer et nourrir les problématiques et les débats/ diffusion possible/ capacité d'ouverture de futurs champs d'investigation/ réponse aux préoccupations des décideurs, des acteurs, ...].

Ce “comité technique informel” a permis une première sélection de **44 projets**.

[étape 3 juger et décider des projets lauréats]

Le jury s'est réuni toute la journée du 2 juillet 2004 dans une ambiance à la fois solennelle, chaleureuse et professionnelle à l'espace des Pénitents de CLERMONT L'HERAULT. La présentation des projets dans leur intégralité sur quatre longues tables de quarante mètres chacune était un événement impressionnant car inhabituel, voire, inédit dans le “Clermontais” et surtout émanant d'une initiative citoyenne et d'une commune de moins de cent habitants.

Le jury était composé d'élus du Cœur d'Hérault, de professionnels, d'habitants de VILLENEUVETTE, de membres d'institutions et de l'association la manufacture des paysages. Il était présidé par Michel CORAJOU, paysagiste urbaniste de renommée internationale. Essentiellement centrés sur les 44 projets préalablement sélectionnés par le “comité technique informel”, les membres du jury pouvaient cependant examiner l'intégralité des projets afin de revenir sur ce choix et “repêcher” une proposition écartée. Le grand nombre de projets et leur diversité rendaient le choix extrêmement difficile. Il y eut plusieurs allers-retours, d'une table à l'autre, et par petits groupes afin de permettre à chaque membre du jury d'analyser les projets. Toutefois, la qualité des débats, le dynamisme du président, Michel CORAJOU et la méthode de classement ont permis de dégager les lauréats avec une grande unanimité.

[les membres du jury]

Alix AUDURIER CROS chercheur/ enseignant à l'école nationale supérieure d'architecture de MONTPELLIER [ENSAM]

Patrice de BELLEFON membre de la commission nationale des sites/ guide de haute montagne

Rémy BOUTELOUP habitant et président de la co-propriété de VILLENEUVETTE

Catherine BOUTRY architecte

Alain CAZORLA maire de CLERMONT L'HERAULT/ conseiller général/ représenté par Sylvie DUMAS

Michel CORAJOURD paysagiste/ urbaniste/ président du jury

Michèle CORNUET président du collège régional des CAUE Languedoc-Roussillon

Anne-Marie COUSIN ministère de la culture DAPA/ sous-directrice des espaces protégés et de la qualité architecturale

Guilhem DARDE maire d'OCTON/ vigneron

Denis EBURDY direction de la culture/ conseil général/ responsable du projet VILLENEUVETTE/ représenté par Gilles PAPAOGLOU

Richard FRIEH ingénieur/ habitant de VILLENEUVETTE

Alain FRAISSE architecte/ enseignant à l'ENSAM

Denis JOXE opérateur culturel/ membre fondateur de la manufacture des paysages

William HAYET architecte/ enseignant à l'ENSAM

Jean-Marc HUERTAS architecte DRAC Languedoc-Roussillon/ accompagné de Marie-Odile VALAISON

David HUGUENIN photographe

Aspasie KAMBEROU architecte CAUE Hérault

Bernard KOHN architecte/ urbaniste/ habitant de VILLENEUVETTE/ président de la manufacture des paysages

Philippe MARTIN écologiste

Nicolas MIGNANI maire de VILLENEUVETTE/ chef d'entreprise

Rafaële RAMOS formatrice/ membre de la manufacture des paysages

Frédéric ROSSIGNOL architecte/ urbaniste/ agglomération de MONTPELLIER

Bernard SOTO maire de PAULHAN/ président de la Communauté de Communes du Clermontais

Louis VILLARET président du Pays Larzac Cœur d'Hérault/ conseiller général

[] sortirdulot

Les personnes qui lancent un concours ont des intentions et se font déjà une certaine idée du type de réponses apportées. Il faut s'attendre à recevoir des projets qui dépassent largement le cadre du règlement du concours. Ces propositions inattendues divergent, s'écartent voire même se détournent des objectifs des initiateurs et amènent vers des pistes insoupçonnées. Tout spécialement pour un concours d'idées, non contractuel contrairement à un concours de projets, on peut accepter ce genre de réponses, même celles qui seraient d'ordinaire "hors concours". Le concours rejoint ainsi son essence même,

stimuler une pensée, imaginer et proposer.

La décision du jury met en avant les projets qui sont “sortis du lot” par leur propos, leur originalité... Des prix couronnent des lauréats en fonction des critères énoncés dans le règlement. D'autres sont attribués aux participants “plus marginaux” dont les réponses ne correspondent pas aux catégories prévues et méritent également d'être distinguées. La multiplication des récompenses permet d'une part, de satisfaire un plus grand nombre de participants, d'autre part, les projets ainsi retenus pourront nourrir les débats et la réflexion ultérieure.

[expérience concours international d'idées VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault]

Six projets ont été primés par le jury, un premier prix de 1500 euros, quatre mentions de 750 euros et une mention spéciale de 200 euros.

projet n°1, *VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault*, Elisa SILVA et Mauricio ULLOA
[architectes], USA

[par le hasard des numérotations assignées aux projets, le projet n°1 a obtenu le premier prix]

Ce projet très complet se décline sous forme de transformations par petites touches du territoire de VILLENEUVETTE.

Par le traitement des sols, des seuils, des passages, des tracés et des points d'eau, les espaces publics sont préservés et leurs utilisations renforcées.

L'ancienne usine est réhabilitée en équipement public culturel : bibliothèque, auditorium, centre d'étude agricole, ateliers, logements étudiants, chambres d'hôtes, activités qui s'articulent toutes autour d'espaces publics. Le jardin central actuel est transformé en une large place publique et l'ancien bassin, le vivier est pensé comme un espace de “récréation” à l'échelle de la commune.

L'ensemble du projet s'insère dans l'existant et utilise l'énergie qui se dégage des constructions du passé sans les copier mais en proposant un apport contemporain. De plus, les structures et espaces créés sont flexibles dans leur capacité à accueillir différents usages.

projet n°17, *Urban hybridation*, Matthew JONES [étudiant], Unitec Auckland Landscape
architecture, NOUVELLE ZELANDE

Il s'agit d'une proposition davantage orientée vers l'extension d'une commune telle VILLENEUVETTE par la multiplication de noyaux urbains comme autant de petits centres en interaction paysagère avec le noyau originel. Les extensions prennent appui sur les mas, hameaux et domaines existants. VILLENEUVETTE ne s'étend pas.

projet n°25, *Rosa parfum de VILLENEUVETTE*, Mia NYGREN et Josefin ROSEN [architectes],

SUEDE

Ce projet séduit tout le monde par la fraîcheur de sa présentation, la beauté des dessins et la poésie du texte.

Désarmante, la proposition d'une activité économique autour des fleurs et odeurs faite par un homme qui a tout perdu dans sa contrée et qui arrive à VILLENEUVETTE en visiteur. D'abord mal accueilli, son projet triomphera et deviendra l'enjeu du renouveau de VILLENEUVETTE.

Ce projet à la fois poétique et réaliste en forme de conte de fées consiste en un jardin de roses dont on extrait l'essence pour composer un parfum à base de chèvrefeuille, de jasmin, de violette, de genêt, de tilleul et de rose, et la fabrication de flacons pour "eau de parfum de VILLENEUVETTE".

projet n°62, *Paysages 1 + 1*, Xiaoxi CHENG, Lei TAO, Jie XU [étudiants] et Yue ZHANG [architecte],

school of architecture, Tsinghua university, BEIJING, CHINE

Tout en traitant l'ensemble du territoire de la commune, cette proposition envisage la réhabilitation de l'usine comme unité de conception et d'exposition d'une ligne de tissage et d'habillement [Chanel]. Ce projet s'inscrit dans la recherche de réinscription du passé dans une ingénieuse proposition d'activité économique contemporaine.

Il propose une place centrale à l'emplacement du jardin existant permettant de créer le lien entre la programmation nouvelle de la manufacture et le village actuel.

projet n°63, ..., Roland KARTHAUS [architecte], LONDRES, GRANDE BRETAGNE

Ce projet concerne VILLENEUVETTE, le village et ses abords. Il renforce les atouts de la commune par un système d'activités échelonnées au fil de l'année. Cette étude "compréhensive" définit avec soin les zones publiques, privées, de travail, l'architecture à préserver, à rénover, ...

projet n°78, *Quand il y a du temps, il y a du possible*, Atelier Pédagogique Personnalisé [APP], 8 participants, stagiaires de la formation professionnelle, LODEVE, FRANCE

Ce projet tout aussi désarmant est retenu pour l'originalité de sa présentation en dehors de tout courant conformiste. C'est une réflexion très poétique et sensible sur l'urbanité contemporaine. Ce projet élaboré en groupe par huit stagiaires était la seule proposition qui répondait à nos souhaits de solliciter des réponses de ce genre face à cette problématique.

[] valoriser et échanger

Qu'il s'agisse d'un concours de projets ou d'idées, les projets et les résultats du concours doivent être

rendus publics ^[référence]. Les résultats sont à transmettre à la presse locale et à la presse spécialisée, éventuellement sur les sites des organisateurs et partenaires. Ces médias ont pu être contactés au moment du lancement du concours et apprécieront d'être tenus au courant.

Le concours de projets a une finalité opérationnelle : le projet lauréat sera construit. Il est la première phase du processus habituel de déroulement d'un projet de la conception à la réalisation.

Le concours d'idées a pour intention de révéler une problématique face à un contexte et de susciter des propositions alternatives. **Une analyse fine de ces réponses est nécessaire afin de les comprendre et de pouvoir ainsi les transmettre à un public plus large.** Différents modes de valorisation et de communication sont envisageables selon le public à toucher. Les résultats et la démarche peuvent être transmis sous la forme d'une **publication**, comme cet ouvrage. Ils peuvent être également diffusés sous forme d'**exposition** lors d'un événement spécial ou rattaché à une autre manifestation [journées du patrimoine/ journées de l'architecture et de l'urbanisme/ fête du village/ journée de la Communauté de Communes/ événement organisé par le Pays...]. Ces présentations doivent en priorité se dérouler sur le lieu concerné par le concours et peuvent être exportées sur des territoires voisins ou similaires. Une communication est également possible dans les structures des partenaires. Dans le cas d'une unité de formation universitaire, une école d'architecture par exemple, elle peut accueillir un temps les projets analysés et commentés afin que les étudiants puissent prendre connaissance de la démarche de concours mais également de la problématique posée et de la multitude de réponses proposées par les participants.

[**expérience** concours international d'idées VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault]

Les résultats du concours ont été **relayés dans la presse.**

Chicane n°66 [journal d'information du CAUE de l'Hérault], octobre 2004, "VILLENEUVETTE, au cœur d'un territoire en mutation, récolte une moisson d'idées", p 16 à 19

Comment un village de 70 habitants a-t-il pu motiver des équipes du monde entier si ce n'est par l'intérêt des problématiques soulevées? L'accueil des nouvelles populations, le phénomène d'étalement urbain, les alternatives aux lotissements posent en effet des questions fondamentales. [...] Que va-t-il advenir de cette richesse, de cette "montagne" d'informations, c'est la question qui préoccupe aujourd'hui les organisateurs du concours. Une publication? un support à l'organisation de débats sur le devenir de nos villages? la manufacture des paysages entend poursuivre activement ses réflexions et toutes les propositions seront les bienvenues.

Le magazine d'information de la communauté de communes du clermontais, n°11, octobre 2004, "Le concours d'idées de la manufacture des paysages, quand l'international se préoccupe du local", p 5

Hérault du jour, samedi 19 juin 2004, "VILLENEUVETTE et le Pays Larzac Cœur d'Hérault concours d'idées", p 16

Midi Libre, jeudi 1^{er} juillet 2004, "Un concours pour imaginer le futur de la cité de COLBERT", p 12

Elle [la manufacture des paysages] ouvre le débat mais ce sont les pouvoirs publics qui auront le dernier mot ...

Midi Libre, dimanche 18 juillet 2004, "Le premier prix à deux architectes américains", p 10

Cet événement est peut-être une première. Notamment quand on voit un village de 70 habitants [Villeneuve] susciter autant de réponses, de projets, de propositions. [...] Bernard KOHN : Cela démontre qu'une interrogation peut engendrer un large éventail de réponses et qu'en matière d'urbanisme, il n'y a pas que des certitudes par rapport à ceux qui disent, "voici le seul projet pour ce lieu".

Midi Libre, mardi 21 septembre 2004, "Quand le patrimoine met l'accent sur l'urbanisme", p 9

Les résultats ont été également diffusés par le biais du site internet de la manufacture des paysages.

Les projets ont été exposés juste après le jury en juillet puis, en septembre 2004 à l'espace des pénitents de CLERMONT L'HERAULT lors des journées du patrimoine, analysés et commentés.

La manufacture des paysages a donc souhaité poursuivre la démarche par l'analyse des réponses au concours. Des groupes de travail se sont formés afin d'essayer de comprendre les projets. Il est difficile de vouloir arbitrairement départager des projets en des catégories étanches sachant que les interrogations du concours suggéraient des interconnexions. Néanmoins nous avons pu, après analyse des projets, établir six thématiques :

- [1] valorisation de VILLENEUVETTE comme territoire
- [2] extension de VILLENEUVETTE par des greffes
- [3] extension de VILLENEUVETTE par des pôles, village dispersé
- [4] proposition de caractère plus programmatique sur les actions potentielles de l'usine et de VILLENEUVETTE
- [5] approches sensibles et poétiques
- [6] propositions à contre-courant voire slogan.

[1] valorisation de VILLENEUVETTE comme territoire

[projets n°1/ n°36/ n°60/ n°63]

Ces projets prennent appui sur l'ensemble de VILLENEUVETTE. Ils présentent des propositions, qui au préalable se base sur une "méthodologie de projet" : analyses fines sur les qualités des lieux par type et

ambiance, histoire, volumes, modénatures, espaces extérieurs, les activités et les populations. Ces projets ne sont pas des “copier/ coller” des tissus existants mais intègrent patrimoine et modernité. Presque tous ces projets proposent le grand jardin central, entre l'usine et le bâti existant comme “place” et espace public majeur [cet espace est indiqué comme espace réservé au POS de VILLENEUVETTE]. Tous les projets de cette thématique sont des projets que nous pouvons qualifier de propositions ayant une **approche “globale”**.

projet n°36, *The trojan horse*, Michael COLLINS et Damian NORRIS [étudiants en architecture], Edinburgh college of art, ECOSSE

Le projet propose une “ligne orange de navigation” qui circule librement sur l'ensemble du territoire de VILLENEUVETTE, un parcours continu aménagé, souligné de marques oranges et ponctué d'espaces plus larges, lieux d'expérimentation, de performances, de recherches, de rencontres et de pédagogie [une partie de l'usine est transformée en “un palace à idées”, les anciens jardins en “un laboratoire à cultures”...].

projet n°60, *VILLENEUVETTE, un havre de paix, ...*, Bruno CATELAND [architecte] et Céline GALTIER [archéologue], FRANCE

Il s'agit de proposer une alternative à un développement communal autre que celui du lotissement et du développement touristique. Le projet se concentre sur la réhabilitation de l'usine avec l'élaboration d'un mode d'habitat basé sur le “vivre ensemble” [logements intermédiaires], la création d'une crèche, d'équipements tournés vers la culture [un centre de ressources sur l'histoire industrielle et des ateliers] et d'un espace public fédérateur [place à l'intérieur de l'usine].

[2] extension de VILLENEUVETTE par des greffes

[projets n°20/ n°24/ n°30/ n°33/ n°61/ n°97]

Le terme de greffe s'applique à des projets qui sont en étroite harmonie, en **continuité avec les tissus villageois ou urbains existants**. Ils s'inspirent de leurs formes et volumes sans néanmoins obligatoirement continuer un langage de mimétisme. Ils peuvent faire appel à une architecture résolument contemporaine. Les projets présentés sont des extensions de VILLENEUVETTE. Nous n'avons pas retenu dans les lauréats de projets de cette catégorie car l'extension de VILLENEUVETTE n'était pas le sujet du concours comme il était spécifié dans le programme. Mais pour d'autres lieux, d'autres communes, ces projets peuvent suggérer des pistes qui restent une préoccupation importante : l'articulation avec les tissus anciens de nouvelles implantations. Ils ont l'énorme avantage de maintenir des continuités sociales par le biais des continuités des espaces publics, des cheminements ponctués de placettes...

projet n°20, *Configuration paysagère*, Jennifer Ann HARDING [étudiante], Unitec Auckland Landscape Architecture, NOUVELLE ZELANDE

En prenant appui sur l'analyse du site et sur l'impact du bâti dans la configuration paysagère, le projet propose de révéler le territoire en respectant ses lignes de force [implantation des réseaux et du bâti selon le relief, le tracé de l'eau...].

projet n°24, *Développement équitable face à l'étalement urbain*, Stéphanie CHAMP et Cyril LE CHEVALIER [étudiants], école d'architecture PARIS La Villette, FRANCE

Ce projet préconise un "développement équitable". Il propose d'accepter le phénomène d'étalement urbain et de le répartir proportionnellement sur plusieurs communes, une véritable évolution étant par la suite définie pour chacune.

projet n°30, *Cœur d'Hérault and Europe*, Francesco MARIANI et Federica PONTI [étudiants], politechnico di MILANO, ITALIE

Après analyse de la topographie du secteur et du plan urbain, une "cité écologique" est aménagée selon une grille de répartition des activités, modulable en fonction du rôle dévolu au centre historique [espaces publics de rencontre et paysagers/ immeubles/ infrastructures/...].

projet n°33, *VILLENEUVE [tte]*, Jérôme CLASSE, Florian DELON, Stéphane MAGRE, Nil LACHKAREFF [étudiant allemand] et Tai SCHOMAKER [étudiants], école supérieure du paysage, VERSAILLES, FRANCE

La manufacture devient un lieu de mémoire et de mutation par l'installation d'une activité pérenne, l'école supérieure des arts du spectacle. Le rôle de l'eau est repensé au sein de ce nouvel aménagement : potager, vivier, secteur boisé ou pépinières, rigoles et bassins, production d'énergie.

projet n°61, *VILLENEUVETTE, ateliers de paysage*, Esteban ARCUSCHIN, Hicham BOU AKL et Carolina Lira LEJEUNE [architectes], FRANCE

Le projet propose une extension de VILLENEUVETTE au nord selon un tracé géométrique en continuité avec l'existant. Une école "laboratoire de paysage" est créée et abrite des ateliers, des espaces de séminaires, des logements...

projet n°97, *Lumière du soleil*, Eugène AKKERMAN [architecte], USA

VILLENEUVETTE s'étend au nord selon un axe est/ouest avec une structure dense d'habitations le long de l'avenue et de plus en plus clairsemée. Le modèle spatial choisi fait référence à celui existant pour son organisation, la hiérarchie des espaces et l'ouverture vers le paysage alentour.

[3] extension de VILLENEUVETTE par des pôles, village dispersé

[projets n°17/ n°18/ n°39/ n°54/ n°66/ n°73/ n°111/ n°136]

Cette approche maintient "l'existant" et favorise l'implantation dispersée sur le territoire de petits noyaux urbains : îlots, mas, hameaux, mettant en œuvre une distance physique et géographique, et ainsi opère une distanciation entre le patrimoine existant et la modernité.

L'implantation de ces nouveaux îlots est basée sur un ou plusieurs critères d'organisation : les cours d'eau, la topographie, les sols non cultivables...

“Tout est dans les nuances” disait un membre du jury, l'équilibre, les distances... Car les ruptures du bâti dans le paysage [coupures vertes], qui permettent le maintien de la nature existante, peuvent au fil du temps et de la multiplication des extensions devenir de plus en plus sollicitées pour de nouvelles implantations. Il y a de nombreux exemples de “coupures vertes” qui disparaissent d'année en année.

projet n°18, *Manipulating water*, Joanna MARTIN [étudiante], Unitec Auckland Landscape architecture, NOUVELLE ZELANDE

Le projet s'organise autour du système hydraulique qui est utilisé et mis en scène dans le tissu existant de VILLENEUVETTE et le tissu proposé d'extension, symétrie et copie de l'actuel. Ce schéma est reproduit sur plusieurs sites jusqu'à MONTPELLIER et BEZIERS.

projet n°39, *Le pont*, Lin LI, Jia LIN, Chumming MU et Xing PANG [étudiants], TIAN JIN university, CHINE

Dans un souci de préserver la tranquillité du site ancien, un quartier nouveau est installé de l'autre côté de la rivière à l'image de l'ancien et réuni à lui par un pont, promenade et canal tout à la fois. La manufacture est rénovée en musée et en logement. Le jardin du XVIII^{ème} siècle est restauré pour ménager une zone de silence.

projet n°54, *VILLENEUVETTE[S]*, Julie HEMMERLE et Julien ROUBY [architectes], FRANCE

Le choix d'extension est de construire de petits noyaux selon des modèles architecturaux contemporains sur des parcelles à proximité de l'existant. Les espaces préservés entre les différents VILLENEUVETTE[S] sont des entre-deux qui les mettent en tension ou en relation, des espaces de respiration qui participent à la composition des villages et qui utilisent l'eau comme élément naturel et lien.

projet n°66, *Respecter préserver développer contenir*, Julien FAMCHON [illustrateur], Olivier NICOLLAS [architecte] et Alberto TORRES [étudiant en architecture, ETSA VALENCE], FRANCE

L'extension se concrétise par la création de plusieurs quartiers implantés en périphérie de la “cuvette” dans laquelle se trouve VILLENEUVETTE. Les nouveaux logements se positionnent selon les courbes de niveaux et dans un périmètre afin de protéger les éléments naturels du site et d'éviter tout étalement urbain. La manufacture est réhabilitée pour accueillir les lieux de vie communs à la population [commerces/ école/ artisans/ locaux partagés/ ...] et devenir ainsi le “centre vivant” de la commune.

projet n°73, *Flat of VILLENEUVETTE*, Jin KIM GOOG [étudiant en architecture], Mokwon university, TAEJON, COREE DU SUD

Le projet propose un ensemble de fonctions [logements/ espaces publics/ centre d'informations et de ressources/ ...] implantées dans des espaces existants réhabilités ou de nouveaux créés comme le système de plateformes “aériennes” entre bâtiments [jardins/

terrasses/ ...].

projet n°111, *Per amor del vino*, Marco MONTI et Ivan RESS, ITALIE

Des plaques bétonnées de 150m x 350m accueillent des activités commerciales, industrielles et tertiaires. Ce modèle tramé issu du découpage de VILLENEUVETTE est adapté et reproduit le long de la RD de CLERMONT L'HERAULT à PEZENAS.

projet n°136, *A new harmony*, Roberto Di DONATO, Alberto FUSI et Marco VOLTINI [étudiants], politechnico di MILANO, ITALIE

VILLENEUVETTE est perçue comme une urbanisation du passé et une urbanisation du futur, une "nouvelle harmonie" est à recomposer. Le projet propose une structure de points bâtis [logements ou/ et activités] reliés entre eux par un "parcours cultivé". Le jardin et la manufacture sont réhabilités en jardin paysager et en laboratoires.

[4] proposition de caractère plus programmatique sur les actions potentielles de l'usine et de VILLENEUVETTE

[projets n°51/ n°59/ n°62/ n°65/ n°76/ n°115/ n°140]

Ces projets que l'on pourrait qualifier de "plus réalistes" font néanmoins appel à l'imagination. Ils suivent tous un fil conducteur, une idée, une proposition "programmatique" du territoire de VILLENEUVETTE et pour l'ensemble de l'année. Ce sont des propositions d'activités économiques, d'utilisations culturelles et artistiques, d'habitat.

Ils valorisent tous le lieu et son histoire. Ils proposent une nouvelle unité économique de production d'une ressource qui existait et dont il reste des traces qui d'une certaine manière sont détournées ou réinterprétées.

projet n°51, *Hérault + S*, Jaime EIZAGUIRRE SANTILLAT, Isidro IGLESIAS Del VALLE, Cristina JIMENEZ PULIDO, Patricia LUCAS ALONZO, Adrian MASIP MORIARTY et Patricia MOLINA COSTA [étudiants], ETS Arquitectura MADRID, ESPAGNE

Le projet consiste en une "façon de travailler avec le lieu et les gens" en insérant VILLENEUVETTE dans un processus global de développement et d'activités. Par exemple, une "flotte de fourgonnettes" en location et transformables selon l'usage parcourent le territoire. La manufacture est restaurée comme espace d'accueil modulable.

projet n°59, *Respect, respectabilité et rêve*, Tina SICKERT [architecte], FRANCE

La manufacture est réhabilitée en pôle culturel. L'espace public reste libre pour des manifestations, des festivals, des spectacles, ...

projet n°65, *Il y a toujours une solution, même quand il n'y a pas de problème*, Mathias BORONKAY [étudiant à l'école d'architecture Val de Seine de PARIS], Erwan GAYET et Elsa NEUFVILLE [architectes], FRANCE

L'usine est imaginée comme un vaste atelier brut de décoffrage où l'intervenant et le public peuvent créer et s'approprier l'espace [interventions/ performances/ installations/ ...]. Il ne s'agit pas de définir un projet architectural mais plutôt une démarche d'investigation, "offrir un théâtre réanimé et festif, flexible et instable". La présentation cite d'ailleurs en références de nombreux exemples d'interventions [Tadashi KAWAMATA, cour de l'Hôtel Saint-Vivier, METZ/ Daniel BUREN, "Skulptur project", MUNSTER/ Anne Teresa de KEERSMAEKER, danse/ Anish KAPOOR, "Tarantara", centre d'art baltique, ROYAUME UNI/ ...].

projet n°76, *Tout organiser à partir de l'élément eau*, Brad KAHLER [étudiant], school of architecture, Montana State university, USA

Un institut est proposé et se décline autour de la reconstruction contemporaine de l'aqueduc, du bassin, d'un système de répartition de l'eau enrichie de nutriments essentiels pour la culture intensive de plantes comestibles sous serre et d'un laboratoire de contrôle de l'eau.

projet n°115, *La grille*, Marco MAGGIONI, Antonio MANTELLI et Guiseppe MONDINI, politecnico di MILANO, ITALIE

Le jardin est utilisé avec le même principe de succession des cultures appliqué aux événements [théâtre/ concert/ exposition/ ...].

Les habitants ont accès à ces espaces ouverts, à cette grille programmatique, support de multiples fonctions changeantes.

projet n°140, *Protocol*, Xiaoxi CHENG, Eric LE KHANH [architecte, FRANCE], Li ZHANG, Kai ZHOU et Huan ZOU [architectes], school of architecture, Tsinghua university, BEIJING, CHINE

Un protocole de revitalisation des friches industrielles à l'échelle de la planète est proposé. Il s'agit de lier divers pays grâce à un réseau dynamique de communication, de relation et d'échange des informations et des événements. VILLENEUVETTE et la manufacture deviennent le point de départ de ce système connecté à d'autres lieux similaires en CHINE, en ESPAGNE, en ANGLETERRE, ...

[5] approches sensibles et poétiques.

[projets n°25/ n°29/ n°38/ n°41/ n°78]

Sous des aspects que nous pourrions à la première lecture qualifier de légers, ces projets posent des problèmes de fond. Utilisant un langage poétique, faisant appel à l'imaginaire, la beauté, l'émotion, le rêve, un côté "petit prince", une entrée poétique, ils peuvent amener par la suite vers un projet réel. Sous ces aspects inhabituels, ces projets soulèvent le vieux débat entre la valeur de ces approches poétiques par rapport à des approches plus concrètes.

projet n°29, *Inversion of history*, Annette VON FRANQUE et David SZAJAK, KTH architecture school STOCKHOLM, SUEDE

La manufacture est transformée en lieu d'accueil d'artisans et d'artistes venus du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. L'inversion de l'histoire permet ainsi de donner une nouvelle impulsion à VILLENEUVETTE.

projet n°38, *Rêverie poétique, mathématique et plastique*, Felix ROBBINS [étudiant], university of WESTMINSTER, GRANDE-BRETAGNE

Le projet consiste en une rêverie d'ordre poétique, mathématique et plastique formulée à partir des profils architecturaux relevés à VILLENEUVETTE.

projet n°41, *Le portrait du paysage*, Nenad SIMIC [étudiant], faculty of architecture Bulevar Kralja Aleksandra, BELGRADE, SERBIE ET MONTENEGRO

Un système flexible est proposé à travers une matrice pour la préservation et la promotion de l'environnement, une carte interactive, instrumentale et représentative [aspects spatial, social, culturel, écologique, économique, politique, ...].

[6] propositions à contre-courant voire slogan.

[projets n°7/ n°10/ n°143]

Nous retrouvons dans cette thématique des projets que nous pourrions qualifier “en rupture”. Ils sont comme des cris d'alarme, des alertes, des projections dans le futur, ou de valeur qui tiennent à la force de sensibilisation par l'image, de protestation. Ces projets incitent à la réflexion.

projet n°7, *L'archi-culture*, Annaïck MACE et Mathieu ROBITAILLE [étudiants], école d'architecture du Languedoc-Roussillon, MONTPELLIER, FRANCE

Ce projet donne à réfléchir. Il propose le mode d'emploi suivant : “les habitats, les institutions et le mobilier urbain seront disponibles sous forme de graines emballées sous vide dans des sachets faits de papier recyclé [...] un dôme de verre servira de protection au joyau géniteur qu'est VILLENEUVETTE [...]”

projet n°10, *Mort et transfiguration*, Maxence HORVATH, étudiant à l'école d'architecture et à l'université de PARIS I Panthéon Sorbonne [Tolbiac en DEUG de philosophie], FRANCE

“Empierrement et enlierrement” engloutissent l'ensemble de VILLENEUVETTE dans un écrin végétal à l'épreuve des saisons.

projet n°143, *Hérésie urbaine*, Drew WEIGL [étudiant], Texas tech university, USA

Ce projet a impressionné par l'incroyable force de l'image de VILLENEUVETTE perdu et inscrit dans une masse de lotissements à perte de vue.

[] continuer

[expérience concours international d'idées VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault]

En 2006, le développement de VILLENEUVETTE n'a pas encore intégré la dynamique. Aucune suite concrète n'a pour le moment été amorcée. Le projet de réhabilitation de l'usine reste en suspend. Sur l'objectif principal du concours qui était de dégager des approches urbaines propres au développement de VILLENEUVETTE et des communes limitrophes pouvant influencer les réflexions et les décideurs, le concours a été relativement insatisfaisant.

Les propositions du concours en tant que tel n'ont pas été directement exploitées ni par la commune de VILLENEUVETTE, ni par la Communauté de Communes du Clermontois, ni par le Pays Cœur d'Hérault ou le département.

Mais indirectement, même si bien évidemment il est difficile de suivre tous les fils d'Ariane, le concours, les expositions, les débats engendrés, les articles dans la presse et revues régionales, la radio locale, ont tous contribué dans un premier temps à faire connaître la manufacture des paysages, ses intentions et ses actions. Dans un deuxième temps, cette lisibilité et cette légitimité couplées à une prise de conscience collective émergente ont permis à l'association d'entamer de nouvelles actions :

- . l'élaboration d'un document "projet/ programme/ études préliminaires pour la manufacture royale et une partie du patrimoine paysagé de VILLENEUVETTE", projet approuvé par l'ensemble du conseil municipal et remis au département de l'Hérault
- . une action intercommunale avec le "projet de maison de ville, centre de ressources et d'interprétation de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine" dans le cadre d'un futur Pays d'Art et d'Histoire du Pays Cœur d'Hérault, programme culturel et d'aménagement de la salle voûtée de VILLENEUVETTE comme amorce et dans la perspective d'une continuité avec la réhabilitation de l'usine et ainsi relancer le projet départemental sur la manufacture royale
- . la présente parution comme outil à s'approprier, expliciter la démarche afin de pouvoir la reproduire
- . une étude/ action "quel devenir pour nos communes" menée en partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault et à partir de deux communes test, OCTON et VENDEMIAN
- . un atelier/ débat/ exposition "réfléchir aujourd'hui le paysage de demain" avec la communauté de communes Lodévois Larzac pour sensibiliser élus et habitants et ouvrir le dialogue sur le devenir de ce territoire
- . des ateliers pédagogiques auprès des élus avec la communauté de communes Vallée d'Hérault pour aider à la réflexion, à la décision et à la conception.

CONCLUSION

Au regard de cette expérience d'un concours d'idées dans le Cœur d'Hérault, il paraît évident que de telles initiatives doivent prendre appui sur de réelles volontés citoyennes, communales, associatives, et en partenariat avec des structures administratives. **Ensemble elles permettent de valider puis de soutenir de tels efforts à plus long terme.** Car, ce sont bien d'efforts et de

persévérance dont il s'agit. Il faut pouvoir les rassembler et les rendre opérationnels dans la durée.

Tout comme des réponses à un concours d'idées qui vont souvent bien au-delà de ce qu'attendaient les organisateurs ainsi que les étudiants et jeunes professionnels qui y participent, **les effets induits du concours suivent une logique et une série d'enchaînements totalement imprévisibles.**

On est face à une forme de dynamique que génère toute action innovante, comme ces galets plats lancés sur la surface de la mer qui traversent les flots en une série de **ricochets**.

Nous espérons que cette publication puisse aider les collectivités, les élus, et les habitants à adopter le concours d'idées comme une étape significative qui peut aisément s'intégrer dans une démarche de projet qui interroge le sens et le devenir de leurs lieux et cadre de vie.

Démarche, par opposition à des pratiques répétitives et souvent irréflechies, qui parfois s'appliquent dans le développement urbain "passe-partout" parce que "c'est comme ça !" ou "c'est ce que les gens veulent" ou "on ne peut pas faire autrement".

En résonance avec ceux qui ailleurs questionnent le devenir de leurs environnements, au sein du Pays du Cœur d'Hérault, ensemble nous souhaitons réfléchir à ce que d'autres alternatives et d'autres utopies soient possibles.

Bernard KOHN, la manufacture des paysages

VILLENEUVETTE/ OCTON , automne 2006

ANNEXES

[+] annexes concours

[] élaborer un règlement

Voici une trame de règlement pour lancer un concours d'idées qui reste un exemple et n'est pas exhaustif. S'il s'agissait d'un concours de projets, le déroulé resterait identique mais des variantes et des précisions sur certains points devront être apportées. Il se réfère à divers documents officiels ^[voir] et s'appuie également sur le règlement du concours international d'idées "VILLENEUVETTE et le Cœur d'Hérault" que nous avons élaboré en 2004.

[contexte du concours]

[1] présenter le contexte général du concours

- ‡ identifier les initiateurs/ organisateurs
- ‡ définir les motivations et les attentes de ce concours
- ‡ donner la nature du concours

[concours de projets ou concours d'idées; concours international ou non, international si les participants invités sont ressortissants de plus d'un état; concours public ou restreint; public s'il reste ouvert ou restreint s'il est limité à certaines personnes invitées; à une ou deux étapes]

- ‡ expliciter succinctement la ou les problématiques et le ou les territoires d'intervention qui seront précisés dans le programme

[2] décrire le programme du concours

- ‡ *indiquer avec précision le but du concours, les données du problème et les conditions matérielles de l'établissement du projet* [référence]

[3] rassembler et diffuser les documents nécessaires

- ‡ documents administratifs [fiche d'inscription/ ...]
- ‡ documents sur le territoire concerné, données de base essentielles d'ordre social, économique, technique, géographique, topographique, ... [cartes/ cadastre/ plans/ coupes/ règlement administratifs en vigueur/ POS/ PLU/ études/ données INSEE/ photographies/ photographies aériennes/ ...]

[les participants]

[1] l'admissibilité

- ‡ identifier les personnes pouvant participer au concours, dans quelles mesures et donc les cas de mise hors concours

[2] anonymat ou non

- ‡ préciser si les projets seront présentés et jugés anonymement

[3] inscription

- ‡ définir si une inscription préalable est nécessaire et en fixer les modalités [documents à fournir/ date d'inscription/ ...]

[4] questions/ réponses

- ‡ donner le contact auquel les participants devront s'adresser s'ils ont des questions
- ‡ fixer une date afin de clore la période de remise des questions
- ‡ prendre un temps en interne afin de les analyser, de recouper les questions similaires et d'y répondre
- ‡ diffuser une réponse commune à l'ensemble des participants

[5] documents de réponse

- ‡ préciser le nombre, la nature, l'échelle et les dimensions des documents requis et les conditions d'acceptation [enveloppe/ anonymat/ date limite d'envoi des réponses]
- ‡ nature des documents: plans/ coupes/ façades/ perspectives/ maquettes/ note architecturale/ ...

‡ échelle, fixer ou non des échelles des documents de réponse [1/5000, 1/100, ...]

‡ présentation identique pour tous ou non [donner un format unique sans être trop figé permet d'avoir une unité équitable tout en maintenant une certaine diversité]

[6] le calendrier

‡ fixer une date d'ouverture et de clôture du concours

[le jury]

[1] le jury

‡ donner ou non sa composition [les personnes qui le composent dont la personne qui le préside avec pour information leurs professions et leurs intérêts à participer à ce jury]

‡ présenter "l'éthique commune" adoptée par les membres du jury, dans quelle optique il se situe

‡ expliciter son fonctionnement

‡ fixer la date à laquelle il se réunira

[2] principes d'évaluation

‡ donner les critères d'évaluation qui seront suivis par le jury

[3] jugement du concours et diffusion des résultats

‡ communiquer la date du jury

‡ identifier comment seront annoncés les résultats aux auteurs primés, aux médias, ...

[4] les prix, les récompenses et les indemnités

fixés en fonction de l'importance du projet du travail imposé aux concurrents et des frais qui en résultent

[référence]

‡ donner leurs nombres, leurs montants et leurs modes d'attribution

[les suites]

[1] droits

‡ assurer la protection des droits d'auteurs et de la propriété artistique de tous les concurrents à l'égard des projets présentés au concours

‡ identifier les droits relatifs à l'utilisation ultérieure de ces projets par les organisateurs du concours

[2] suites

‡ identifier les suites possibles

indiquer l'utilisation exacte que le promoteur/ organisateur entend faire des projets et du projet classé premier. Les plans ne peuvent être utilisés autrement ou modifiés en aucune façon si ce n'est avec l'accord de l'auteur. [référence]

Dans les concours de projets, l'attribution du premier prix comporte pour le promoteur/ organisateur l'obligation de confier à l'auteur du projet l'exécution de l'œuvre. Toutefois, si le concurrent classé premier n'apparaît pas au jury comme étant en mesure d'exécuter l'œuvre, le jury pourra l'inviter à s'adjoindre un

architecte ou un urbaniste choisi par le lauréat et agréé par le jury et le promoteur/ organisateur. [référence]

Dans les concours d'idées, si le promoteur/ organisateur a l'intention d'utiliser, en tout ou en partie, le projet classé premier ou un autre, il envisagera, toutes les fois que cela sera possible, une collaboration avec son auteur. Les conditions de cette collaboration doivent être soumises à l'agrément du lauréat.

[référence]

[] références

www.unesco.org

www.unesco.org/culture/laws/architecture/html_fr/page1.shtml

recommandation révisée concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme, adoptée par la conférence générale à sa neuvième session, NEW DELHI, 5 décembre 1956, révisée le 27 novembre 1978

www.ordrearchitectes.ma

www.ordrearchitectes.ma/DOC/Règlement%20concours.doc

règlement type pour concours d'architecture

www.uia-architectes.org

www.uia-architectes.org/texte/France/Bib_UIA/Pub_UIA_GCI.htm

guide UIA des concours internationaux

www.archi.fr

www.archi.fr/MIQCP

le rôle et les actions de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques [MIQCP] comme ses architectes consultants participant aux jurys de maîtrise d'œuvre ou ses publications gratuites dont *Médiations* sous forme de fiches techniques

Médiations, "Le concours de maîtrise d'œuvre", n°14-1, septembre 2006

www.caue.org

le rôle d'information, de conseil, de sensibilisation et de formation des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement [CAUE] et lien avec chaque CAUE local

ouvrages manquent encore